

COVID-19

La vaccination

en entreprise



À partir de quand ?

La campagne de vaccination en entreprise débute dès le mois de mai 2021.



Qui peut se faire vacciner ?

Les salariés volontaires âgés de plus de 55 ans.



Quel vaccin sera administré ?

Le vaccin AstraZeneca ou Janssen.



Qui vaccine ?

Les médecins et infirmiers du service de Santé Sécurité au Travail de la MSA Marne Ardennes Meuse.



Où ?

Dans les locaux des services de santé au travail MSA à Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Reims ou Verdun.



Comment prendre rendez-vous ?

Les salariés volontaires contactent le service SST de la MSA :

- par mail : girard.patricia@mam.msa.fr
copie à : sss.blf@mam.msa.fr
- ou par téléphone : 03.26.40.85.34

Ils seront inscrits sur une liste et convoqués en fonction des doses disponibles.



L'essentiel & plus encore



MARNE ARDENNES MEUSE